

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2021

Date de la séance précédente : le 1^{er} Mars 2021

Le 25 Mars 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Étaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE, M. Dominique SÉMÉNOU

Était absent excusé : M. Grégoire ECK, (a donné pouvoir à M. Freddy GAUTHIER)

ORDRE DU JOUR :

Présentation et vote du compte de gestion

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique SÉMÉNOU qui présente le compte de gestion 2020 établi par Monsieur ESTREM de la trésorerie de Castelnaudary

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020

Présentation et vote du compte administratif

Dépenses de fonctionnement	221 057.95	Recettes de fonctionnement	314 901.81
Charges à Caractères Général	77 130.67	Atténuations de charges	2 429.61
Charges Personnel	51 470.91	Produits des services	7 705.36
Atténuations de produits	21 721.00	Impôts et taxes	177 980.81
Autre charges gestion courante	64 342.73	Dotations	67 167.27
Charges financières	4 172.64	Autres produits gestion courante	7 760.00
Charges exceptionnelles	95.00	Produits exceptionnels	1 243.97
Dotation amortissements	2 125.00	Excédent reporté	50 614.79

Excédent de fonctionnement : 93 843.86 €

Dépenses d'investissement	162 501.94	Recettes d'investissement	172 226.67
Immobilisations corporelles	43 093.36	Dotation	146 009.54
Dépenses d'équipement	18 885.66	Subvention	23 492.13
Emprunts (capital)	21 820.16	Dépôt et cautionnements	600.00
Déficit d'investissement reporté	76 702.76	Immobilisations	2 125.00

Excédent d'investissement : 11 724.73 €

Le total de l'excédent de l'exercice 2020 est de 105 568.59 € (pour rappel à notre début de mandat, le résultat de clôture de l'exercice 2019 faisait apparaître un excédent de 50 614.79 €).

L'étude du compte administratif fait apparaître que des factures de l'année 2019 ont été payées avec retard sur l'année 2020 ce qui a entraîné une augmentation des dépenses de fonctionnement sur le budget de l'année 2020. Il est également précisé que tous les programmes d'investissement sont terminés.

Avant de procéder au vote du compte administratif Monsieur le Maire se retire.

Le compte administratif est voté à l'unanimité des présents

Projet numérique pour l'école de Souilhe

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation, un appel à projets est émis par l'Etat au titre des investissements d'avenir dans les écoles des communes rurales. Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet numérique de l'école pour un montant estimé à 3624.00 € TTC, le soutien financier de l'Etat pouvant couvrir jusqu'à 70% du coût du projet global.

La proposition d'inscrire le projet numérique de l'école est votée à l'unanimité

Modification n°8 des statuts de la CCCLA

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dispose du Programme Local de l'Habitat dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie ».

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité la modification des statuts de la CCCLA afin de restituer la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » aux communes afin de permettre à celles qui le souhaitent de développer des actions en faveur de la réduction de l'habitat ou du logement social.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°8 des statuts de la CCCLA

Questions et informations diverses :

- ♦ Le distributeur de pains est maintenant opérationnel, il est proposé d'installer une barrière devant. Cette proposition est validée à l'unanimité.
La municipalité espère que l'ensemble des habitants utilisera ce distributeur afin qu'il soit maintenu dans le village au-delà d'un an.
- ♦ Il est proposé d'installer une carte détaillée sur le panneau inutilisé situé à l'entrée du village, de mettre à jour si besoin les numéros des maisons et des panneaux à chaque campagne. Des devis vont être demandés pour la réalisation de ces travaux.
- ♦ Il est demandé de déplacer le panneau d'entrée du village chemin du stade afin de placer celui-ci avant le stade pour limiter la vitesse qui doit être de 50 km/heure. Cette demande est validée à l'unanimité
- ♦ Afin d'éviter que des véhicules viennent commettre des dégradations sur le terrain de football des devis vont être demandés afin de fermer l'accès au stade
- ♦ Le conseil décide à l'unanimité de faire repeindre le cadran solaire sur la façade de la mairie pour un montant de 432.00 € TTC
- ♦ Les aires de jeux doivent être régulièrement contrôlées, des devis vont être demandés afin de faire vérifier la conformité des aires de jeux de notre village.
- ♦ A la demande du cantonnier le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un nettoyeur haute pression.
- ♦ Suite à une réunion du SMICTOM vous trouverez ci-dessous les différents coûts des ordures :
 - 179.50 € la tonne d'ordures ménagères
 - 82.00 € la tonne pour le tri sélectif
 - 37.00 € la tonne de verre

Le coût moyen par habitant est de 125.00 € par an

La taxe des ordures ménagères qui est aujourd'hui de 27.50 € la tonne passera d'ici 5 ans à 71.50 € la tonne.

La collecte des ordures est actuellement de 10 000 tonnes par an.

♦ Suite à la demande d'un administré concernant les plantations entre deux propriétés privées, il est rappelé que l'article 671 du code civil impose :

Une distance de 2m au moins de la limite séparative pour les plantations supérieure à 2m de hauteur et de 50cm pour les autres.

♦ Le COLVALDEM 11 propose d'organiser gratuitement le broyage des végétaux issus de la taille et l'élagage d'arbres des particuliers. Ces interventions devront être demandées par la commune. Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à la mairie.

La séance est levée à 22h25mn

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ